

# POUR RÉUSSIR

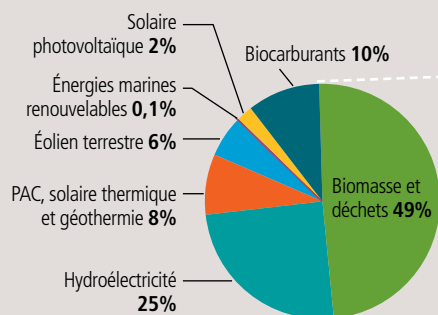
la transition énergétique

les actions à  
mettre en œuvre  
dès 2015



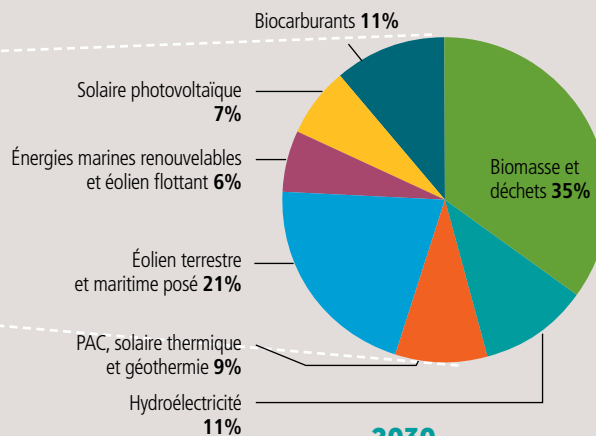
Les acteurs de l'avenir énergétique

## La part des énergies renouvelables pour atteindre plus de 32% de la consommation d'énergie en 2030



**2013**  
23 Mtep

Environ **14%** de la consommation finale



**2030**  
54 Mtep

Plus de **32%** de la consommation finale

## Les emplois en 2013 et en 2030



**75000 emplois**



**300000 emplois**



# Faire de 2015 une année utile pour le climat et les énergies renouvelables

**A** lors que le développement des énergies renouvelables, toujours plus compétitives, bat dans le monde chaque année de nouveaux records avec plus de 300 milliards de dollars d'investissement et ce, malgré la baisse conjoncturelle des prix des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon), **2015 s'annonce, en France, comme une année charnière pour les secteurs industriels des énergies renouvelables. Ce sera l'année de la promulgation de la loi sur la transition énergétique qui soulève l'espoir d'un secteur industriel fort de 75 000 emplois directs en France.** Cette loi et les textes d'application qui en découlent doivent permettre la montée en puissance des énergies renouvelables pour qu'elles atteignent 32% de notre mix énergétique en 2030. Pour ce faire, le SER rappelle que l'Etat devra conduire une politique de long terme assurant visibilité, lisibilité et stabilité des cadres économiques et réglementaires des filières.

**En matière de simplification administrative,** le SER salue les nombreuses avancées que le Gouvernement a portées à travers différents véhicules législatifs (loi « Brotttes », lois de simplification, etc.) et réglementaires pour les filières éoliennes terrestres et offshore, énergies marines renouvelables, méthanisation, hydroélectricité et géothermie. De nouvelles mesures peuvent être prises pour atteindre un cadre réglementaire facilitateur de projets à forte valeur ajoutée territoriale tout en protégeant les intérêts des tiers. Si certaines sont programmées dans le projet de loi sur la transition énergétique, d'autres peuvent encore venir améliorer les conditions de développement des sites de production d'énergie renouvelable.

**Sur le plan économique,** le SER a salué la revalorisation des soutiens aux EnR thermiques tant pour les applications individuelles (crédit d'impôt) que collectives, tertiaires et industrielles (Fonds chaleur).

Pour les énergies renouvelables électriques, le SER sera soucieux que la transition vers de nouveaux mécanismes de soutien soit progressive et emporte l'assentiment des plus petits acteurs. Enfin, il faudra arrêter une programmation pluriannuelle de l'énergie qui donne une lisibilité de moyen terme sur les volumes qui fera du marché domestique un incontestable levier pour gagner des parts à l'international. Nous le savons désormais tous, les énergies renouvelables s'imposent comme des solutions techniquement éprouvées et économiquement compétitives.

**En matière d'encadrement économique,** les filières du solaire, des PAC géothermiques et de la méthanisation sont aujourd'hui dans une situation difficile qui pourrait conduire à des suppressions d'emplois. La filière solaire photovoltaïque a besoin, d'urgence, d'appels d'offres mieux programmés et d'une révision de ses tarifs d'achat.

**En matière de fiscalité écologique,** le SER exprime, une fois encore, son incompréhension quant à l'éligibilité de la biomasse à la composante carbone des taxes intérieures de consommation (TICPE et TICGN), ce qui revient à nier leur caractère renouvelable et les handicapera économiquement sur le long terme.

Au moment de son colloque, le SER rappelle ses principales recommandations pour faire de 2015 une année utile au service du développement des énergies renouvelables alors que le monde entier se réunira à Paris en décembre pour la grande conférence sur le climat dans laquelle la France doit être à l'avant-garde.

## TOUTES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## 1 Établir une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) à la hauteur des enjeux

**Exercice fondamental de détermination des cibles et des trajectoires, la PPE doit conduire notre pays vers l'objectif de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030** avec le découpage sectoriel suivant : 40% d'EnR dans le secteur électrique, 38% dans le secteur de la chaleur et 15% dans le secteur des transports. Ces objectifs et trajectoires devront permettre le déploiement des filières les plus matures économiquement mais fixer également des objectifs clairs pour les filières émergentes à fort potentiel industriel.

## 2 Aboutir à une autorisation unique réelle pour les installations d'énergies renouvelables en éliminant toute redondance et encadrer les délais de recours

En moyenne, huit années sont nécessaires pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable voit le jour. L'installation ne sera construite, puis mise en service, qu'à partir du moment où l'ensemble des autorisations (permis de construire, autorisation Loi sur l'eau, autorisation ICPE, autorisation d'exploiter électrique, autorisation de défrichement, dérogation relative aux espèces protégées, approbation des ouvrages de raccordement...) ne pourront plus être contestées ou auront été définitivement confirmées par la juridiction administrative.

**Une autorisation unique contestable dans un délai de deux mois à compter de sa publication contribuerait à accélérer considérablement la durée de développement des projets, sans amoindrir la protection de l'environnement, la participation du public et le droit de recours.** Les autorisations uniques expérimentées pourront être améliorées en éliminant toute redondance au cours de l'instruction. Un délai de recours général de deux mois (pour l'autorisation unique et les autorisations qui ne pourraient pas être fusionnées) mettra un terme à l'incompatibilité des différents délais de recours entre eux et à l'insécurité juridique et financière créée par les recours introduits alors que l'installation fonctionne depuis longtemps.

## 3 Systématiser le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments neufs et lors de rénovations

Le développement des énergies solaires thermique et photovoltaïque, de la biomasse, de la géothermie et des pompes à chaleur est essentiel pour réussir la transition énergétique et la maîtrise de l'énergie dans un secteur très émetteur de gaz à effet de serre.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables, il est urgent de créer un palier intermédiaire entre les exigences actuelles (RT2012 : BBC) et futures (RT2020 : BEPOS). Un label réglementaire est devenu indispensable pour le bâtiment neuf, il permettrait de valoriser des performances supérieures à la réglementation actuelle et d'intégrer de ce fait plus d'énergies renouvelables. Dans le cadre des objectifs de rénovation du parc de logements, une mise à jour de la réglementation thermique pour la rénovation est à prévoir. Elle permettrait d'être mieux adaptée aux évolutions réglementaires qui ont eu lieu depuis la réglementation de 2007. Pour ce faire, le SER propose de :

## 4 Améliorer le pilotage de la transition énergétique dans les Outre-mer

**Les DOM-COM sont des territoires privilégiés pour le développement des énergies renouvelables car ils sont particulièrement bien pourvus en gisements renouvelables et sont par ailleurs alimentés aujourd'hui par de l'électricité produite à partir de moyens fortement carbonés aux coûts de production élevés.**

Ces régions constituent donc un espace idéal pour le développement des EnR et pour mettre en œuvre des opérations innovantes en matière d'intégration au réseau (réseau intelligent, stockage). La future loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'établissement de Programmes Pluriannuels de l'Énergie (PPE) par zone non-interconnectée, en concertation avec les collectivités territoriales. Il est essentiel que ces PPE traduisent un **plan ambitieux de développement des énergies renouvelables dans ces territoires (l'objectif de 50% d'EnR en 2020 a été confirmé à de nombreuses reprises) et qu'un comité de pilotage soit mis en place pour superviser leur mise en œuvre, comité qui pourrait être composé des régions, du MEDDE, du MOM (Ministère de l'Outre-mer), de la CRE, d'EDF SEI et des représentants des professionnels.** Par filière, les actions suivantes sont prioritaires :

- pour le solaire photovoltaïque, lancer en urgence un appel d'offres avec



stockage-lissage pour les installations de plus de 100 kWc et aménager l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011 afin de permettre le redémarrage de l'activité sur le segment inférieur à 100 kWc,

- pour l'éolien, permettre la cohabitation des éoliennes et du radar Météo France de Guadeloupe et faciliter les opérations de « repowering »,
- pour la géothermie produisant de l'électricité, maintenir le principe du tarif d'obligation d'achat, le revaloriser, supprimer le plafond de 12 MW et développer une redevance communale des mines qui soit répercutée sur le tarif d'achat.

## EnR ÉLECTRIQUES

### 5 Mettre en œuvre, par étape, l'évolution des mécanismes de soutien

Les régimes d'aides en faveur des énergies renouvelables électriques font l'objet d'une réforme dans toute l'Europe.

En France, le projet de loi sur la transition énergétique prévoit, conformément aux lignes directrices de la Commission Européenne sur les aides d'État à l'énergie et à l'environnement, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes les grandes installations d'énergie renouvelable devront vendre leur électricité sur le marché avec un complément de rémunération sous la forme d'une prime. Du fait de la sécurisation de son cadre tarifaire, l'éolien terrestre n'est pas tenu par le même calendrier et pourra être préservé pendant dix ans.

Le Syndicat des énergies renouvelables s'est prononcé en faveur d'une prime « ex post » qui permettrait d'intégrer les énergies renouvelables dans le système électrique européen et dans le marché européen sans compromettre la visibilité et la sécurité financière des projets. Le SER salue le choix de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en faveur de ce type de dispositif. **Dans un souci d'adaptation des acteurs des EnR, la mise en œuvre de ce nouveau mécanisme de soutien doit se faire de façon progressive à l'issue d'une période de transition suffisamment longue, variable selon les filières. Le SER s'attachera également à préserver ce nouveau dispositif dans le respect des règles européennes, les petites installations, les filières émergentes et les spécificités des zones non interconnectées.**

### 6 Mettre en place une véritable programmation des volumes annuels par appels d'offres ou

### sur la base de tarifs bien dimensionnés

Les entreprises des filières biomasse, éolien offshore, hydroélectrique et solaire photovoltaïque, dont le développement est piloté par appels d'offres, sont confrontées à des discontinuités chroniques dans leur activité. **C'est pourquoi, il est essentiel de réaliser une véritable programmation pluriannuelle d'appels d'offres, avec des volumes cibles suffisants et maîtrisés, permettant de redonner de la visibilité à l'ensemble des acteurs de ces filières en instaurant des marchés intérieurs pérennes favorisant l'offre industrielle locale et avec un coût optimisé pour la collectivité. Concernant l'éolien offshore, les professionnels qui se sont engagés sur la baisse des coûts attendent la préparation du prochain Appel d'offres. La filière hydroélectrique souhaite de son côté le lancement rapide de nouveaux appels d'offres.**

Concernant les installations sous obligation d'achat, il est nécessaire de réajuster le soutien lorsque leur dégressivité, forte et sans rapport avec les raccordements réels, conduit à leur inefficacité. **C'est en particulier le cas pour le solaire photovoltaïque sur le segment inférieur à 100kWc, aujourd'hui à l'arrêt.**

### 7 Accélérer l'intégration des énergies renouvelables au système électrique

**Le développement des énergies renouvelables, qui suppose l'accélération, entamée il y a un peu plus de dix ans, du raccordement d'installations de production électriques présentant des caractéristiques nouvelles (taille, localisation, variabilité), est indissociable d'une adaptation du système électrique à ces nouvelles réalités.** Si l'Administration et les gestionnaires de réseau ont d'ores et déjà œuvré en ce sens — dispositif IPES de prévision de la production renouvelable; schémas régionaux de raccordement (S3REnR) et données sur les capacités d'accueil du réseau —, de nombreux freins à l'intégration au réseau des installations EnR demeurent, en particulier l'accroissement continu des coûts (qui peuvent excéder 100 k€ du MW) et des délais de raccordement, très fréquemment supérieurs à trois ans.

**La maîtrise des coûts et des délais de raccordements passe par une amélioration des procédures entre producteurs et gestionnaires de réseaux et par une nouvelle répartition des coûts des ouvrages.**

**La réussite dépendra également de la bonne mise en œuvre des S3REnR, par un assouplissement de leur cadre (introduction**

dans le décret de la notion d'« adaptation »), par l'anticipation maximale des révisions afin d'éviter que certaines zones d'un même schéma ne se trouvent saturées, et par le déclenchement des travaux de renforcement le plus tôt possible, en particulier lorsque les hypothèses d'apparition d'installations de production sont suffisantes.

## EnR CHALEUR

### 8 Donner à la chaleur renouvelable les moyens d'être à la hauteur des enjeux

La chaleur renouvelable est produite à partir du solaire thermique, de la géothermie, des pompes à chaleur et de la biomasse. L'eau chaude solaire a largement démontré son efficacité et son impact positif dans l'habitat collectif, en particulier dans les logements sociaux. Elle s'appuie, en outre, sur une industrie nationale exportatrice. Forte de ces atouts, elle doit bénéficier d'un fort soutien des maîtres d'ouvrages.

De son côté, la géothermie, exploitable partout en métropole comme dans les DOM va pouvoir accélérer son développement grâce à la récente publication du décret sur la géothermie dite « de minime importance ». Ce texte devrait encourager les pouvoirs publics et les collectivités locales à promouvoir cette énergie dont le coût d'exploitation est particulièrement faible et pour laquelle le Fonds chaleur apporte son soutien à l'investissement.

La biomasse, quant à elle, représente plus de la moitié de l'objectif 2020 en France : 58% du développement des EnR de 2005 à 2020, avec 11% du total de l'électricité renouvelable, **83% du total de la chaleur renouvelable**, et plus de 90% de l'énergie renouvelable mise en œuvre dans le secteur du transport. Du fait de ses importants gisements et de ses nombreux débouchés sur le territoire, la biomasse sera aussi primordiale pour répondre à l'objectif de 32% d'EnR en 2030.

Le Fonds chaleur a permis de progresser vers l'objectif de 5,5 Mtep/an supplémentaires pour 2020 par rapport à 2006 dans le secteur de la chaleur collective, industrielle et tertiaire. Sur sa première période 2009-2013, il a eu un fort effet de levier avec des investissements trois fois plus élevés que les aides apportées. La performance du dispositif a fait ses preuves en matière de financement public (coût moyen de la tonne de CO<sub>2</sub> évitée = 17€/tonne de CO<sub>2</sub>). À l'échelle de l'ensemble des installations attendues en 2020, ce sont 1,5 milliard d'euros d'importations d'énergies fossiles qui seront évitées chaque année.

Pour amplifier cette dynamique, il est nécessaire de :

- doubler l'enveloppe du Fonds chaleur sur 3 ans,
- consacrer 10% de cette enveloppe à des actions de mobilisation du bois dès lors qu'une valorisation énergétique entre en jeu,
- prendre en compte le froid renouvelable dans le périmètre de l'enveloppe.

## EnR TRANSPORTS

### 9 Donner toute leur place aux énergies renouvelables dans les transports

Les biocarburants sont la principale alternative aux carburants d'origine fossiles pour atteindre 10% d'énergies renouvelables dans le secteur des transports en 2020. Ils présentent aussi de nombreuses externalités positives parmi lesquelles l'amélioration de l'autosuffisance en protéines végétales, l'indépendance énergétique et la balance commerciale.

**Il est nécessaire de prendre les mesures qui permettront d'augmenter les objectifs d'incorporation des biocarburants dans le mix énergétique (fiscalité, normalisation des carburants, cibles spécifiques etc.), les biocarburants avancés devant se développer en complément des biocarburants conventionnels et d'exempter les biocarburants de la taxe intérieure de consommation. Leur part pourrait atteindre 15% dans le secteur des transports en 2030.**

## EnR MULTI SECTEURS

### 10 Structurer et pérenniser la filière biogaz

La valorisation du biogaz conduit à différents débouchés énergétiques : électricité, chaleur, gaz, biocarburants. La filière est encore peu développée en France : près de 500 unités en exploitation dont seulement 6 injectant dans le réseau de gaz naturel. Pourtant le gisement est considérable puisque l'on estime que le biogaz pourrait représenter plus de 10% du gaz dans les réseaux de gaz naturel en 2030 et plus de 50% en 2050.

Malgré le fort potentiel de développement en France, les unités en exploitation ne sont pas suffisamment rentables avec les mécanismes actuels. Elles n'ont pas la capacité de faire face au moindre aléa, notamment du fait du manque de souplesse des textes en vigueur. Pourtant cette

filière répond à de nombreux enjeux environnementaux que confirment les retours d'expérience parmi lesquels le traitement des déchets et la substitution à des engrais chimiques.

Pour développer réellement cette forme d'énergie, il convient :

- **d'établir un diagnostic de la situation des sites en exploitation et en projet afin de réajuster les mécanismes de soutien, simplifier la réglementation en vigueur, agir sur tous les autres leviers identifiés,**
- **de mettre en place le Comité National Biogaz, annoncé par Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, en juillet 2014, qui favorisera les échanges réguliers entre les Ministères concernés et les professionnels et assurera un suivi régulier de l'évolution de la filière,**
- **de porter la part des énergies renouvelables à 10% de la consommation finale brute de gaz naturel en 2030,**
- **d'exempter le biométhane de la composante carbone des taxes intérieures de consommation.**

## EnR INDUSTRIE, EMPLOIS, CROISSANCE ÉCONOMIQUE

### 11 Soutenir les filières émergentes et les projets de structuration industrielle

Les filières émergentes telles que les énergies marines (hydrolien et éolien flottant en particulier) et le solaire thermodynamique, concentrent le potentiel d'innovation et de R&D des industriels français, PME, ETI et grands groupes, acteurs des énergies renouvelables. Le leadership des entreprises françaises sur la scène européenne et mondiale, dans ces marchés à fort potentiel d'exportation, sera confirmé en poursuivant le développement de ces filières au travers, notamment, d'appels à projets et d'appels à manifestation d'intérêt (AMI). Des outils adaptés à chaque stade de maturité, de la brique technologique aux premiers projets commerciaux, en passant par les prototypes et les projets pilotes, doivent être déployés avec le soutien financier de l'ADEME et de Bpifrance dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

**Le développement de ces filières émergentes, comme pour les filières les plus matures (éolien terrestre, biomasse, géothermie et solaire photovoltaïque) doit enfin être accompagné de projets de structuration industrielle dont le pilotage, par les acteurs eux-mêmes, a déjà fait ses preuves en termes de développement d'activité économique et de création d'emplois,**

comme le démontre le projet Windustry France piloté par le SER et soutenu par le Ministère de l'Industrie, projet qui accompagne 50 entreprises industrielles de secteurs traditionnels (fonderie, sidérurgie, chaudronnerie, électronique, composites...) dans un processus de diversification vers le marché de l'éolien.

### 12 Faciliter le financement des énergies renouvelables en France et à l'international

Les coûts des installations de production d'énergie renouvelable sont essentiellement guidés par les coûts d'investissement (CAPEX), les coûts d'exploitation (OPEX) étant faibles. Les taux d'intérêt et la durée des emprunts s'avèrent donc déterminants pour améliorer la compétitivité des coûts de production.

**Améliorer le financement des projets d'installations de production d'énergie renouvelable en favorisant l'accès des PME à des emprunts obligataires écologiques (« green bonds ») de longue durée, moins coûteux que les prêts bancaires classiques et amplifier les actions des banques publiques en matière de financement en capital risque des PME innovantes, pour favoriser l'émergence des nouvelles technologies à forte valeur ajoutée sont les deux priorités que l'État doit porter dans la durée.**

À l'international, le SER propose au travers de PROPARCO ou de BPI France de **mettre en œuvre une offre en dette à taux bonifiés réservée aux entreprises françaises du secteur des renouvelables sur les marchés export et de constituer un fonds de garantie dédié aux projets EnR qui viendrait assurer les prêts contractés par les entreprises à l'international ou les contrats PPA.** Ce fonds pourrait être porté par l'AFD (Agence Française de Développement).



SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES  
13-15 rue de la Baume | 75008 Paris | [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  
Tél.: +33 (0)1 48 78 05 60